

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-350 du 20 décembre 1974
portant nomination des membres de la
Commission chargée de connaître les
faits reprochés à :
M. AGBOTON Ambroise, ex-Ministre de
la Fonction Publique et du Travail.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n°74-46 du 14 Juin 1974 édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements commis par les agents de l'Etat et les employés des entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation ;
VU la Lettre n°312-C/MEPT/CAB du 4 Septembre 1974 et les pièces y annexées ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions de l'ordonnance n°74-46 susvisée, il est créé une commission ad'hoc chargée de connaître des faits reprochés à M. AGBOTON Ambroise, ex-Ministre de la Fonction Publique et du Travail.

ARTICLE 2. - Ladite commission est composée comme suit :

1/- M. ALYKO William,	Magistrat	PRESIDENT
2/- M. KARIMOU Mamadou,	Inspecteur Affaires Administratives	Membre,
3/- M. TOUKOUROU Mamadou Taofiqui,	Inspecteur Finances	Membre,
4/- M. GLELE Tossa André,	Administrateur Civil	Membre,
5/- M. ALOTONOU Jean,	Directeur Général Trésor Compt. Publique	Membre,
6/- M. DAOUDA Djibril,	Membre du Conseil National de la Révolution	Membre.

ARTICLE 3. - Le Présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 décembre 1974

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU.

AMPLIATIONS :

PR 8 - CS 6 - MEPT 4 - DGAJL 2 - Intéressé 1 - MJL 1 - SGG 4 - CNR 1 -
Membres de la Commission ad'hoc 6 - IAA-IGF-Trésor 3 - JORD 1 - DGFP-DP 4